

**PARTICIPATION FINANCIERE A LA CREATION D'UN CENTRE DE  
FORMATION D'APPRENTIS  
CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT 2022-2025  
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2022  
ASSOCIATION BTP CFA HAUTS DE FRANCE**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, nous constatons que le tissu local d'entreprises artisanales des métiers du bâtiment n'est pas suffisamment dense pour accompagner le développement du marché de la rénovation énergétique. Cette carence du territoire a pu être objectivée à travers les travaux de diagnostic menés par la chambre des métiers et de l'artisanat.

Face à ce qui constitue l'un des enjeux les plus prégnants de la stratégie d'adaptation au changement climatique, nous devons armer notre territoire pour démultiplier le nombre d'artisans pouvant répondre à ces besoins.

A cet effet, la Ville de Gravelines s'est engagée, avec le concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans un projet de zone d'activité axée autour des métiers du bâtiment sur le site des anciennes cartonneries. Celui-ci vient d'entrer dans une phase opérationnelle et constituera un outil de développement pour répondre aux besoins des artisans d'aujourd'hui (village d'artisans) mais également permettre la formation des artisans de demain.

Avec plus de 700 000 nouveaux contrats débutés chaque année, l'apprentissage connaît une forte progression depuis 2 ans permettant à la France de combler petit à petit son retard par rapport à ses partenaires européens.

En effet, l'apprentissage constitue aujourd'hui un véritable tremplin vers la vie professionnelle puisque 70 % des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation. Partageant son temps entre entreprise et centre de formation, l'apprenti apprend un métier tout en travaillant et acquiert ainsi des compétences et une véritable expérience professionnelle.

La construction fait partie des branches d'activité accueillant le plus de jeunes en formation. Le levier de l'apprentissage vise à permettre aux entreprises des métiers du BTP d'anticiper les évolutions de l'environnement du secteur de la construction.

Dans ce cadre, BTP CFA HAUTS-DE-FRANCE a pour mission première de développer la formation professionnelle, notamment l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans les métiers du bâtiment (Gros-Œuvre, le Bois, les Fluides et Énergies, la Finition et la Maintenance).

Gouvernée paritairement, cette association souhaite contribuer activement à la montée en compétences des professionnels du BTP en étant à l'écoute des besoins du secteur de la construction.

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Léanna VANDEWALLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Elle forme aujourd'hui plus de 2 000 apprentis dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, accompagné par plus de 1 600 entreprises partenaires. Elle est ainsi l'acteur principal de la formation aux métiers du Bâtiment dans le Nord et le Pas-de-Calais avec notamment le CFA d'Hesdigneul.

En outre, une antenne de ce CFA s'est installée depuis un an dans les locaux de l'ALEFPA à Petit-Fort-Philippe où 40 apprentis ont été accueillis en septembre dernier pour apprendre les métiers de la maçonnerie, de la peinture et du carrelage.

Encouragé par ce premier succès, BTP CFA HAUTS-DE-France souhaite dorénavant implanter un nouveau centre de formation sur le site des cartonneries pour participer à la constitution d'un pôle de compétitivité autour des métiers du bâtiment. Avec un objectif de 90 apprentis dès 2025, ce nouveau bâtiment de 2 245 m<sup>2</sup> de surface de plancher renforcera l'offre de formation des gravelinois dans ce domaine.

Il sera financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 Millions d'euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de cet outil de proximité ayant capacité à fournir un potentiel de service au territoire :

- Par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2022-2025 afin de fixer les modalités du financement apporté par la Ville, avec un objectif de 600 000 € sur la période totale.
- Par l'attribution d'une subvention d'investissement, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs, d'un montant de 200 000 euros au titre de l'exercice 2022.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, zones d'activités, commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, tourisms, grands évènements commerciaux, foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure la convention pluriannuelle de financement avec l'Association BTP CFA HAUTS DE FRANCE à intervenir ;
- Autorise l'attribution de la subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € au titre de l'année 2022 ;
- La dépense sera imputée à l'Article 20422 - Fonction 90 – Programme 523 du Budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**

Reçu en Sous-Préfecture le 22 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le  
22 NOV. 2022

Bertrand RINGOT



